

L'écluse de Boursaud limite la salure des eaux

Saint-Hilaire-de-Riez — Vendredi 19 mars a eu lieu la réception des travaux effectués durant l'hiver sur l'écluse du Boursaud. Retour sur cet ouvrage construit en 1850 et sur ses dernières modifications.

Pourquoi ? Comment ?

À quoi sert l'écluse de Boursaud ?

Située à Saint-Hilaire-de-Riez, l'écluse de Boursaud « assure la gestion des niveaux d'eau dans le marais de Baisse », explique Hervé Bessennet.

Selon le président du syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, cette écluse « est l'un des trois ouvrages stratégiques du bassin-versant » puisqu'elle permet entre autres « d'empêcher les submersions marines et les remontées d'eaux salées » et « d'éviter les inondations en amont en évacuant les eaux douces du marais de Baisse », qui s'étend sur près de 800 hectares. « C'est aussi par là que passent 70 à 80 % » des eaux pluviales de la commune, précise Hervé Brémaud, président de l'association syndicale des marais de Saint-Hilaire-de-Riez et de Notre-Dame-de-Riez.

Pourquoi l'avoir restaurée cet hiver ?

Malgré des « réparations ponctuelles », l'écluse du Boursaud subissait des pannes régulières liées à sa vétusté. « De nombreuses fuites ont été observées, rendant l'ouvrage transparent face à l'eau salée », explique le syndicat. Il y a deux ans, trois vaches sont mortes à cause de la salure des eaux qu'elles avaient ingurgitées. « Pour les agriculteurs,



La réception des travaux de restauration de l'écluse a eu lieu vendredi 19 mars, en présence notamment du Syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

PHOTO : OUEST-FRANCE

ce n'était plus possible », réagit Hervé Bessennet. En octobre 2020, le syndicat a donc décidé de remédier à la situation en confiant à l'entreprise Merceron TP les travaux de restauration de l'écluse.

En quoi ont consisté ces travaux ?

La porte en bois a été remplacée par une porte métallique, les systèmes d'étanchéité ont été restaurés et les anciens outils de manœuvres ont laissé place à un servomoteur, capable

de maintenir une opposition à un effort statique comme l'effet des marées. Construite en pierre vers les années 1850 et détruite en 1986, l'écluse avait été automatisée dès 1997 afin de faciliter son utilisation. En 2014, une modification de l'automatisme avait même été effectuée pour intégrer un retard à la fermeture favorable au transit des civelles, « afin de leur permettre d'évoluer dans leur milieu naturel », détaille Hervé Bessennet.

Combien ces travaux ont-ils coûté ?

Le coût global de ces travaux de restauration s'élève à 115 033 €. Le Département prend en charge 25 % des travaux, le reste des frais étant endossé dans le cadre de son programme d'actions par le syndicat mixte des marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Antoine MORIN.